



**Compte-rendu du
Conseil d'Administration
du jeudi 1^{er} avril 2004**

Les décisions

- **Compte financier 2003 ; Affectation des résultats ; Dotation aux amortissements ; DBM n°2 ; Subventions FSDIE ; Subventions des composantes à leurs associations**
- **Convention : SUDOC, Enseignement sup/secondaire, Interuniversités (Cd Rom handicapés)**
- **Motion affichage sauvage**

Informations

J.P. Bricout, 1^{er} vice-président préside le conseil en l'absence de P. Level, retenu par un colloque international à Marseille, signale le succès d'affluence de la journée portes ouvertes et commente le résultat des élections étudiantes pour le renouvellement des 3 conseils : taux de participation en forte hausse (il a presque doublé), apparition de nouvelles listes indépendantes qui se répartissent 10 sièges/33, l'association des étudiants de Valenciennes (FEV) détenant 11 sièges, l'UNEF 8 et l'UNI 4.

Compte rendu du 12 février 2004

M. Ourak signale que le montant de la DBM n°1 de l'ISTV est de 44.279,31 € (et non pas 4.427,31 €).

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 12 février 2004

Compte financier 2003

L'agent comptable commente successivement les recettes, les dépenses, la capacité d'auto financement, le fonds de roulement, la trésorerie, l'état et l'évolution des réserves, le résultat. En préalable, P. Dulion fait remarquer aux conseillers que désormais les résultats de la recherche se trouvent dans les UB 915 et 914 « Actions Commerciales » depuis le 1^{er} janvier 2003, et la procédure des prestations internes mise en application courant 2003 et que les cours complémentaires du 1^{er} trimestre de l'année universitaire 2003-2004 n'ont pas été pris en charge sur l'exercice 2003.

LES RECETTES

L'origine des recettes (hors amortissements et provisions) :

La totalité des recettes s'élève à 28 666 K€ :

- 46% : Etat
- 28% : ressources propres
- 19% : ressources affectées
- et 7% : région et autres collectivités locales

La répartition des recettes totales (avec amortissements et provisions) :

Le total des recettes s'élève à 30 956 K€ :

- 17.938 K€ : subventions d'exploitation
- 5.301 K€ : ventes de prestations de service
- 3.436 K€ : subventions d'équipement
- 4.281 K€ : produits de gestion courante et produits financiers

Les recettes de la formation continue :

Les recettes de la formation continue s'élèvent à un montant de 3.198 K€ et sont en baisse de 16.8% par rapport à 2002. Ces recettes concernent pour la majeure partie le CEPPEPES, avec 47.3%, et l'IUT avec 34.6%.

Les recettes de la taxe d'apprentissage :

Les recettes de taxe d'apprentissage, pour un montant de 940 K€, stagnent. Elles concernent essentiellement l'IUT (48.4%), l'ENSIAME (18.9%), l'ISTV (15.4%).

LES DEPENSES

Les dépenses par nature :

Les dépenses, hors amortissements et provisions, s'élèvent à un montant global de 30.006 K€.

Globalement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 694 K€, celles de fonctionnement à 22.312 K€. Les dépenses d'investissement sont en diminution de 35.2% par rapport à 2002, alors que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2.6%. L'ensemble des dépenses se répartit de la manière suivante :

- L'investissement, pour 7.694 K€ dont 3.732 K€ pour les constructions (7.431 K€ en 2003)
- Les achats pour un montant de 2.872 K€ (fluides, fournitures administratives, achat de petits matériels, ...) sont en augmentation de 9.5% par rapport à 2002
- Les services extérieurs pour 6.325 K€ (travaux de maintenance et d'entretien, abonnements, missions et réceptions, ...) sont en augmentation de 15% par rapport à 2002
- Les impôts et taxes pour 422 K€ concernent principalement les taxes sur salaires
- Les charges de personnel pour 9.100 K€ représentent 30.3% des dépenses totales de l'UVHC contre 27.5% en 2002
- Les autres charges pour un montant de 3.593 K€ correspondent essentiellement aux participations forfaitaires, aux subventions, à une grande partie des factures internes, ainsi qu'à des annulations de titres des exercices antérieurs.

LES EVOLUTIONS DU FONDS DE ROULEMENT

Après une forte diminution du fonds de roulement en 2002, l'UVHC accuse encore en 2003 une diminution de son fonds de roulement qui passe de 7.881 K€ en 2002 à 6.541 K€ en 2003.

Monsieur Dulion fait remarquer que le montant du fonds de roulement disponible reste insuffisant pour faire face au décalage entre les recettes et les dépenses.

EVOLUTION DU COMPTE FINANCIER DE QUELQUES UB

UB 901 : l'IUT présente un résultat positif de 548 K€ qui provient de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2003. Ces dépenses ont diminué de 14% par rapport à 2002. Les recettes de l'IUT découlent de la formation initiale, de l'apprentissage et de la formation continue.

UB 902 : l'ISTV fait apparaître un résultat négatif de 113 K€, avec des dépenses globales d'un montant de 1.525 K€ (+5.3% par rapport à 2002) et des recettes pour un montant de 1.412 K€ (-20.1% par rapport à 2002).

UB 903 : le compte financier de la FLLASH fait apparaître un montant de recettes de 501 K€ pour un total de dépenses qui atteint 550 K€, soit un résultat d'exercice négatif à hauteur de 49 K€.

UB 904 : le CEPPEP présente un résultat positif de 38 K€ considérablement réduit par rapport à 2002 qui était alors de 171 K€.

UB 906 : la Bibliothèque Universitaire a un résultat positif de 133 K€. Monsieur Bassinet fait remarquer que les crédits fléchés devront être utilisés sur l'exercice 2004, exercice au cours duquel sera normalement réalisée l'opération de réinformatisation.

UB 908 : pour la FDEG, l'exercice 2003 s'achève par un déficit de 79 K€.

UB 910 : le résultat 2003 de l'IPAG fait apparaître un résultat excédentaire de 52 K€ qui ne reflète pas la réalité des dépenses de l'année 2003, 1.160 heures complémentaires ayant été imputées sur l'exercice 2004.

UB 912 : le compte financier de l'IAE se clôture pour l'année 2003 avec un résultat positif de 35 K€.

UB 916 : le Centre de Gestion de Cambrai (CGC) présente un résultat négatif de 30 K€. La forte augmentation des dépenses s'explique par l'annulation de titres de l'exercice antérieur pour un montant de 138 K€.

UB 925 : le résultat global des Services Généraux pour l'exercice 2003 fait apparaître un négatif de 2.088 K€. Le résultat de fonctionnement est positif de 610 K€ alors que le résultat d'investissement est négatif de 2.698 K€. Les graphiques montrent des fortes augmentations depuis 1996 concernant les charges de personnel (+46% en 7 ans), les dépenses de fluides (+45% en 7 ans), et aussi les contrats d'entretien (+115% en 6 ans). Une méthode d'analyse des

coûts complets devient indispensable. La présentation de l'évolution des trois masses de dépenses dans chaque UB depuis 1996 est un premier élément de meilleure connaissance des coûts à travers l'UVHC.

UB 926 : l'ISIV a un résultat excédentaire de 164 K€ pour l'exercice 2003. Le montant des dépenses s'élève à 1.716 K€ (+52.9% par rapport à 2002) et le montant des recettes se monte à 1.880 K€ (+32.3% par rapport à 2002). L'ISIV présente des réserves cumulées à hauteur de 1.076 K€ qui doivent lui permettre de supporter le coût de l'extension du bâtiment (900 K€).

Il conclut en ses termes : si la situation est en amélioration par rapport à l'exercice 2002 grâce aux efforts des responsables de l'université, le montant du fonds de roulement net reste insuffisant. Le résultat net global de l'exercice 2004 devra être positif pour l'améliorer. Dans cette perspective, une réflexion est à mener impérativement sur l'immobilier (construction, maintenance et sécurité) ainsi que sur le personnel (gestion optimale des locaux, maîtrise des coûts). Par ailleurs l'université doit engager une réflexion sur la structuration budgétaire et les règles de gestion pour répondre aux exigences de la LOLF applicable dès 2006.

Le Vice-président chargé des finances, cède la parole aux responsables des composantes et des services communs pour une présentation du compte financier par Unités Budgétaires. Il commente lui-même les services généraux.

Commentaires des conseillers

J.P. Bricout déclare que, désormais, les dépenses de maintenance de sécurité devront correspondre aux recettes, que les dépenses « personnels » devront être maîtrisées, et qu'il faut s'attendre à une baisse des recettes de la formation continue en raison de la disparition des DETS. G. Dechy propose que l'on développe davantage l'apprentissage et des formations qualifiantes plus courtes. J.P. Bricout pense que l'on doit se poser la question « Quels services doit-on rendre ? » et propose de réfléchir à une gestion optimisée des personnels des services généraux. K. Girard rappelle que les emplois jeunes arrivent en fin de contrat : certains vont se retrouver sans emploi. R. Bury demande que l'on fasse plutôt appel à ces personnels lorsqu'il y aura des CDD à pourvoir, d'autant que l'université a « reçu beaucoup » dans le cadre de la politique des emplois-jeunes ajoute G. Dechy.

H. Gaudier désire des précisions sur les amortissements et sur le plan pluriannuel de maintenance. R. Bury souhaite connaître les suites qui auraient pu être données au courrier envoyé par les personnels du CITIA aux conseillers. Une réponse devrait être apportée par le président Level lors d'un prochain conseil. Il est précisé qu'un large débat sur l'avenir du CITIA a réuni des représentants de l'UVHC, de la communauté d'agglomération de Cambrai, M. le sénateur Legendre et M. le sous-préfet. Enfin E. Bonnet rappelle que les problèmes de sécurité sont toujours importants à Ronzier, quartier sensible le soir.

Le conseil d'administration arrête le compte financier à l'unanimité

Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice 2003 s'élève à 1.128.330, 91 €. L'agent comptable propose aux conseillers la ventilation suivante :

- Affectation de 3.183.475,60 € au compte 106 « Réserves »
- Affectation de - 2.055.144,69 € au compte 110 « report à nouveau excédentaire »

J.P. Rouzé souhaite que les coûts soient maîtrisés au sein de chaque unité budgétaire.

Adoption à l'unanimité

Proposition de dotation aux amortissements 2004

M. le Vice-président chargé des finances commente le tableau détaillant les dotations aux amortissements 2004 pour chaque Unité Budgétaire.

Adoption à l'unanimité

Décision Budgétaire Modificative N°2

M. le Vice-président chargé des finances présente la DBM concernant les composantes et les services suivants :

- DBM de rattachement pour les Actions Commerciales, les services généraux, la FLLASH, l'IPAG et l'ENSIAME

- DBM de transfert pour les services généraux
- DBM de report pour l'ENSIAME (et non de prélèvement sur réserves : rectification)

Adoption à l'unanimité

Subventions FSDIE

B. Blin précise que le budget initial « Projets FSDIE » qui était de 20.000 €, passe à 21.500 €, les 1.500 € supplémentaires provenant du budget des Imprévus, présente les résultats du 2^{ème} appel à projets 2003/2004 aux associations étudiantes, rappelle les critères déterminés par le Conseil d'Administration pour retenir un projet susceptible d'obtenir un financement du FSDIE. Puis il commente le tableau présentant plus d'une vingtaine de demandes de subventions émanant des associations. Le coût total des projets est de l'ordre de 156.000 €, celui des subventions sollicitées de 29.000 €. Après les avis de la commission des projets du CEVU, du bureau élargi et de la commission des finances, il est proposé aux conseillers d'attribuer 6.970 €.

Association Eco marathon – IUT GMP		1 000 €
Val Robotik ENSIAME		300 €
Association Etudiants OGP		450 €
VALMEV ENSIAME		600 €
¾ de POUCE		700 €
Corpo IUT MPh	(300+100)	400 €
Association APA		100 €
MMI corpo		1 200 €
GEA prévention routière		720 €
Association « Amat'art »		1 500 €

M. Pommeray s'étonne que le projet d'exposition sur le graffiti par un peintre local « aérosol », ne soit pas retenu. B. Blin lui répond qu'il n'est pas trans-composante et ne confère pas une « valeur ajoutée » suffisante à l'université.

Adoption à l'unanimité moins une abstention

Subventions des composantes à leurs associations

M. le Vice-président chargé des finances expose les propositions de subventions émanant de l'IUT, de la FDEG, de l'IAE et du SUAPS en faveur de 14 associations étudiantes, de deux associations universitaires (amicale du personnel et association sportive) et de deux services communs (SUAPS et BU) pour un total global de 22.500,00 €.

901 – IUT	500 € (pour l'association étudiants GMP) 1 000 € (pour l'association étudiants GIM) 500 € (pour l'association étudiants GEII) 2 000 € (pour l'association étudiants TC) 300 € (pour l'association étudiants APPC) 300 € (pour l'association étudiants LP CESI) 2 000 € (pour l'association étudiants GEA) 1 000 € (pour l'association étudiants MPh) 1 000 € (pour l'association étudiants INFO) 1 250 € (pour l'association étudiants OGP) 1 000 € (pour l'association étudiants TCa) 500 € (pour l'Amicale du personnel) 500 € (pour le SUAPS) 500 € (pour la BU)
908 – FDEG	300 € (pour la corpo Juris Club)
912 – IAE	300 € (pour la corpo ADAE) 150 € (pour la corpo MSTCF)
922 – SUAPS	9 400 € (pour l'association sportive)

Adoption à l'unanimité

Localisation du nouveau restaurant

M. Delhaise informe le conseil du projet de création d'un centre de langues pour lequel 1,5 M€ sont prévus au CPER (contrat plan Etat-région). Il sera installé dans le restaurant universitaire n°1 qui sera rénové et adapté à sa nouvelle fonction, avec en outre, une salle d'examen. L'université rachètera l'ancien restaurant pour 457.000 €, et proposera au CROUS un terrain, situé le long du bâtiment Carpeaux (façade entrée du campus), où sera édifié le nouveau restaurant n°1.

K. Girard, P. Loquet et G. Dechy considèrent qu'il y a contradiction entre la volonté d'établir une politique d'économie et la construction/rénovation d'un nouveau bâtiment ; ils demandent qu'un document plus précis (comparatif des coûts entre 1 bâtiment neuf et une rénovation) soit fourni lors d'une prochaine séance.

Convention de formation des aides éducateurs entre l'université et le GIP académique

Après débat, le Secrétaire Général propose un report de la présente convention au prochain conseil d'administration pour de plus amples informations. G. Dechy a en effet montré qu'elle est différente des précédentes conventions car elle réduit les moyens nécessaires au suivi des aides éducateurs.

Vote reporté

Convention de participation au SUDOC

Le directeur du SCD précise que la convention passée entre l'université et l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur permet d'avoir l'accès au catalogue collectif des universités françaises (base de données dénommée SUDOC).

Adoption à l'unanimité

Convention de collaboration Enseignement Supérieur / Élémentaire

Le Secrétaire Général résume les grandes lignes du projet piloté par le Vice-Président Blin et M. Debernard, Directeur de l'IUP GEII, concernant l'organisation et la mise en œuvre par un groupe d'étudiants de 2^{ème} année d'une intervention pédagogique dans le domaine de l'électromagnétisme auprès de différentes classes élémentaires.

Adoption à l'unanimité

Convention inter universités

Le 1^{er} Vice-Président propose au vote une convention non inscrite à l'ordre du jour en raison de son degré d'urgence : il s'agit d'une convention à laquelle participe les universités de LILLE et l'université d'Artois, dont l'objet est la participation d'une part à l'élaboration du contenu informatif d'un CD ROM à destination des étudiants handicapés du Nord-Pas de Calais et d'autre part au financement de l'opération à hauteur de 5.120 €. Le CD ROM devait être réalisé dès le début de l'année 2004.

Adoption à l'unanimité

Questions diverses

- J.P. Bricout informe le conseil que l'UVHC et la Mairie de Valenciennes vont travailler sur la problématique du logement pour les étudiants : les retombées seront bien entendu positives pour l'université (augmentation du nombre d'étudiants) pour l'économie de la ville.
- Plusieurs conseillers font part de leur réprobation à propos de l'affichage sauvage de l'UNEF lors des élections étudiantes.

A l'unanimité, le conseil approuve la motion suivante :

« Les membres du Conseil d'Administration expriment leur indignation face à l'affichage sauvage pratiqué sur les bâtiments de l'université par certains syndicats étudiants pendant les dernières opérations électorales, et demandent à ce que les frais de nettoyage donnent lieu à un dédommagement. »

- P. Rutkowski aurait souhaité poser une question au président Level sur un article paru dans le quotidien La voix du Nord du 22 février 2004, intitulé « Un mini Bercy au Mont Houy ? », à propos de la construction d'une salle multisport.
- Chaque année depuis 2000, P. Loquet sollicite une participation du FSE (fonds social européen) au fonctionnement de Réseau 21 pour un montant de 45.734,71 €, et fournit comme contreparties publiques des crédits du Conseil Régional et du Conseil Général du Nord.

Pour l'année 2004, il devrait bénéficier des mêmes subventions de la Région et du Département, mais en raison des élections, il n'obtiendra pas de délibérations avant juin 2004 et la commission FSE doit statuer fin mars. La solution est de déposer une demande FSE avec comme contrepartie des crédits UVHC/Réseau 21, sachant que les réserves de Réseau 21 s'élèvent à 53.000 €.

P. Loquet sollicite donc du conseil d'administration de l'université la possibilité d'engager une partie des réserves de Réseau 21 comme contrepartie. Cette question sera posée lors d'une prochaine séance.

Etaient présents :

Personnalités extérieures Mmes Houssier, Lancelle, MM. Chevalier, Guillaume

Collège A

Secteur 1 : MM. Défossez, Herbin, Hirschi
Secteur 2 : Mme Leriche, MM. Millot, Nongaillard, Ourak
Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier, Rouvaen

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, MM. Bonduelle, Bonnet, Loquet
Secteur 2 : Mme Callens, MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger, Vandeville

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Dogheche, Girard, MM. Balenghien, Bury, Rutkowski, Vandersteen

Collège des usagers

(Ce CA se tenant dans la période de recours possible des résultats des élections étudiantes aux 3 conseils, les nouveaux élus du collège usagers n'ont pas été convoqués)

Membres de droit

MM. Després, Dulion

Membres invités

MM. Bassinet, Blin, Chabasse, Dechy, Delhaise, Desrumaux, Etienne, Moreau, Rouzé

Ont donné pouvoir

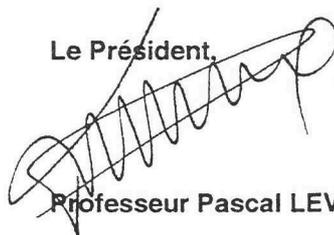
MM. Nicolas et Baudoux à Mme Houssier
 MM. Roger et Boucher à M. Chevalier
 M. Starzenski à M. Bricout
 Mme Levin-Marescaux à M. Ezzedine
 M. Sénéchal à M. Gallo

Excusé

M. Legendre

Fait à Valenciennes, le

Le Président,



Professeur Pascal LEVEL.